

# ACADEMIE D'AGRICULTURE DE FRANCE

Jean-Paul Charvet

Section 10

## L'AGRICULTURE ET LES ESPACES RURAUX EN VOIE D'EFFACEMENT

### DANS DEUX SOURCES MAJEURES D'INFORMATION

Dans un contexte où la diffusion des informations a pris une place majeure dans le fonctionnement de nos sociétés ainsi que dans la construction de l'opinion publique l'effacement d'analyses portant sur des thèmes tels ceux de la production alimentaire ou des espaces ruraux ne manque pas de susciter de légitimes interrogations.

Le texte qui suit présente les évolutions récentes de deux sources porteuses d'analyses et d'informations destinées à de larges publics. Il porte d'une part sur l'importante réduction de la place faite aux niveaux européen et mondial aux questions alimentaires et agricoles dans les nouveaux programmes de géographie des filières générales des lycées et d'autre part sur les nouveaux découpages territoriaux de notre espace national proposés par l'INSEE.

#### *Les nouveaux programmes de géographie des lycées*

Dans les nouveaux programmes de géographie de classe de seconde des lycées (programmes qui sont entrés en vigueur en 2019) est prévue, à l'échelle de la planète, l'étude de la gestion de ressources majeures qui pourront être soit celle des ressources énergétiques soit celle des ressources en eau. Ces choix apparaissent justifiés dans le contexte économique et social actuel. On peut toutefois regretter que *l'étude à l'échelle mondiale* de ressources tout aussi vitales pour les hommes que sont les *ressources alimentaires ne puisse pas être également proposée à la réflexion des élèves* et futurs citoyens alors que l'insécurité alimentaire et nutritionnelle tout comme les relations entre systèmes de production agricole et atteintes portées à l'environnement demeurent des préoccupations majeures à l'échelle mondiale.

En classe de première sont étudiées *les recompositions des espaces ruraux dans le monde* en partant du constat que « leurs liens sont de plus en plus étroits avec les espaces urbains ». Les problématiques principales mises en avant dans cette approche sont leur « fragmentation », leur multifonctionnalité (variable selon

les espaces considérés) et l'affirmation des fonctions non agricoles ainsi que les conflits d'usage qui en découlent.

En classe de terminale les nouveaux programmes de géographie (qui doivent entrer en application à la rentrée de 2020) portent sur « Les territoires dans la mondialisation ». Ceux-ci lui sont effectivement inégalement intégrés. Dans ce contexte l'unique référence faite à l'agriculture considérée en tant que telle l'est au travers de la PAC. Encore cette dernière ne figure-t-elle qu'au choix parmi « les études de cas possible » en concurrence avec « l'Allemagne, puissance européenne » et « les transports dans l'Union européenne ».

### *Un nouveau découpage territorial de l'INSEE aboutissant à la quasi disparition de l'espace rural en France*

Concernant les espaces ruraux un réel et délicat problème de définition se pose, la délimitation de ceux-ci se trouvant définie de façon très variable d'un pays à l'autre avec, en outre, des évolutions dans le temps. L'exemple de l'espace rural en France fournit un excellent exemple de ces évolutions.

Depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle le rural y avait été défini par opposition à la ville celle-ci étant elle-même définie par la présence de plus de 2000 habitants agglomérés.

Dans les années 1990 l'INSEE avait mis en place un nouveau découpage de notre territoire national entre *espaces à dominante urbaine* et *espaces à dominante rurale* fondé sur un nombre d'emplois définissant des *pôles urbains* et l'ampleur des migrations pendulaires quotidiennes entre lieux de résidence et ces pôles, lieux de travail. Ainsi étaient mises en évidence des *aires urbaines* s'opposant à des espaces ruraux, opposition dont la délimitation correspondait assez bien aux représentations que l'on se faisait à l'époque à ce sujet.

Toutefois, dans un nouveau découpage établi en 2010 ont été pris en compte pour délimiter les aires urbaines en plus des grands et moyens pôles (pôles renfermant respectivement plus de 10 000 et plus de 5000 emplois) et leurs couronnes périurbaines, les petits pôles (entre 1500 et 5000 emplois) et leurs communes périurbaines. Le résultat de cette vision hégémonique des espaces urbanisés a été *la quasi-disparition de l'espace rural français* : notre territoire national a été désormais considéré dans sa quasi-totalité comme « urbanisé ». Avec ce nouveau mode de calcul les communes hors d'influence de pôles urbains regroupent moins de 5% de la population française. *Les populations rurales* ne seraient plus présentes en France que dans quelques espaces *hyper-*

*ruraux* de la « diagonale du vide », ou considérée comme telle, qui traverse le Massif central et les plateaux lorrains.

On pourrait considérer que cette nouvelle option de découpage territorial ne relèverait que d'un débat de spécialistes si elle ne risquait pas d'influer sur les attributions de subventions qui interviennent à différentes échelles géographiques (du niveau local au niveau européen) en faveur des espaces délimités comme ruraux.

Notons que dans les représentations que se font nos concitoyens de la campagne ou du rural les espaces ruraux demeurent fortement valorisés : une forte proportion des périurbains franciliens déclarent vivre « à la campagne » et avec la crise de la Covid-19 du printemps de 2020 et l'essor du télétravail le « désir de campagne » a même pris une nouvelle ampleur chez les urbains. Rappelons également que pour l'Union européenne l'espace rural français couvrait en 2012 80% du territoire national et était peuplé de 11 millions d'habitants. (Au niveau européen l'espace rural couvrait officiellement alors plus 90% de l'espace européen et regroupait plus de 55% de la population de l'Union européenne).

Depuis 2014/2015 il est toutefois possible en n'intégrant pas dans la catégorie des aires à dominante urbaine les aires urbaines les moins peuplées (celles regroupant moins de 15 000 habitants) d'obtenir une vision faisant davantage de place à la ruralité et plus proche des perceptions que l'on peut communément en avoir. On peut le faire à partir des statistiques démographiques élaborées et périodiquement réactualisées par l'INSEE. On obtient alors un espace rural français nettement plus large couvrant plus de 60% du territoire national et regroupant plus de 20% de la population métropolitaine. Cette option de réintégration des plus petites unités urbaines dans les espaces ruraux peut tout à fait se justifier dans la mesure où bien des villes petites ou moyennes jouent un rôle majeur dans l'animation économique et sociale des espaces ruraux, ce rôle étant pris en compte dans bien des opérations d'aménagement.